
PARTIE NON OFFICIELLE

DEUX NOUVEAUX PRÉLATS

L'enseignement secondaire catholique et canadien-français de notre province vient d'être hautement honoré et encouragé par le Saint-Siège. Notre Saint Père le Pape a daigné, en effet, éllever à la dignité de Prélat de sa Maison M. l'abbé Célestin Lemieux, supérieur du Collège de Lévis, et M. l'abbé Auguste Boulet, supérieur du Collège de Sainte-Anne de la Pocatière.

Tous les amis de ces deux belles institutions,— et nous nous honorons d'en être,— se sont réjouis de cette haute marque de distinction accordée par le Souverain Pontife à deux de nos prêtres éducateurs les plus distingués et les plus méritants et qui, l'un et l'autre, ont donné à leur *Alma Mater* toutes les ressources de leur talent et toutes les forces d'un zèle éclairé et infatigable.

La *Semaine Religieuse* prie Mgr Lemieux et Mgr Boulet de vouloir bien agréer ses respectueuses félicitations.

CAUSERIE DE LA SEMAINE

LA LETTRE DES ÉVÈQUES DE FRANCE

II

À la base de la société, et sous les linéaments artificiels qui lui peuvent donner, selon le lieu, une physionomie différente, se place naturellement la famille, "*cellule primordiale de la société*". La famille est la société en raccourci, en miniature.

Elle est une société : donc Dieu en est le maître souverain. Et "pour que la famille soit prospère",— prospérité qu'elle ne trouvera que dans l'exact accomplissement de son rôle génératrice et éducateur,— "il faut que, dans sa constitution et dans sa vie", dit la Lettre des évêques de France, "elle se conforme aux lois sur lesquelles l'a établie le Créateur".

Quelles sont ces lois ?

La sagesse et la gloire de Dieu, la dignité humaine, le bien suprême des enfants, la tranquillité sociale et l'ordre public s'unissent pour proclamer que la famille ne pouvait reposer sur un autre fondement que le mariage sacro-saint et indissoluble.